

<b>Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs</b> 	<b>Fiche VOIC</b> <b>Structure d'âge</b>	Date d'approbation du VOIC :	11 juillet 2013
		Personne ou instance décisionnelle	Directeur général régional

<b>Valeur (enjeu)</b>	<b><i>Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération (structure d'âge des forêts)</i></b>
-----------------------	--

La structure d'âge des forêts se définit comme étant la proportion relative des peuplements appartenant à différentes classes d'âge, mesurée sur un territoire assez vaste (centaines ou milliers de kilomètres carrés). En forêt naturelle, la structure d'âge des forêts est essentiellement déterminée par les régimes de perturbations naturelles propres à chaque région. Les régions où les perturbations graves sont fréquentes contiennent généralement une plus faible proportion de vieilles forêts et un plus grand nombre de forêts en régénération. Comme la proportion des différentes classes d'âge est une caractéristique importante des écosystèmes forestiers et qu'elle est susceptible d'influencer grandement la biodiversité et les processus environnementaux (Ex. : cycle du carbone), il est important d'en tenir compte lors de l'élaboration d'une stratégie d'aménagement forestier.

Origine : SADF, TGIRT, PRDIRT, cadre ADF, aménagement écosystémique

<b>Objectif</b>	<b><i>Faire en sorte que la structure d'âge des forêts aménagées s'apparente à celle qui existe dans la forêt naturelle.</i></b>
-----------------	--

Indicateur	Cible de maintien	Territoire visé (UA)	Écart acceptable
Niveau d'altération de chacune des UTR regroupées par rapport aux états de référence de la forêt naturelle.	Minimum 50 % des UTR regroupés doit se trouver dans la catégorie faiblement altérée	Pour chacune des UA de la région	Aucune variance sous le minimum
Niveau d'altération de chacune des UTR regroupées par rapport aux états de référence de la forêt naturelle.	maximum 15 % des UTR regroupées se trouvant dans la catégorie fortement altérée	pour l'Outaouais	Aucun excès toléré

<b>Précision sur l'indicateur et la cible</b>
---

Ces cibles constituent un maximum d'altération à ne pas dépasser et non un objectif à atteindre.

Toutes les UTA fortement altérées ne peuvent pas se situer dans la même UA. Une répartition d'environ 15% des UTA fortement altérées maximum par UA est visée. Toutes les UTA qui changeront de catégorie vers une catégorie plus basse devront être évaluées au cas par cas en fonction des enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

La détermination du degré d'altération de chaque unité territoriale est réalisée à l'activité 2.2 du *Manuel de planification 2013-2018* (résultat R4). Les étapes permettant de

	<b>Fiche VOIC</b> <b>Structure d'âge</b>	Date d'approbation du VOIC :	11 juillet 2013
		Personne ou instance décisionnelle	Directeur général régional

déterminer ces degrés d'altération sont décrites dans le chapitre 1 du document *Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré. Partie I – Analyse des enjeux* (Bouchard et autres, 2011).

Toutes les UA de la région de l'Outaouais sont au-delà de la cible minimum provinciale de 80 % (faible à moyennement altérée). Les résultats vont de 87 % à 100 %.

## FORMULE

na

## Périodicité

Quinquennale

## Définitions utiles

**Degré d'altération** : Dans le contexte de l'aménagement écosystémique, intensité des changements observés dans la forêt actuelle par rapport à la forêt naturelle. Le degré d'altération peut être faible, moyen ou élevé.

L'évaluation du degré d'altération d'une forêt sert à déterminer si la situation d'une unité territoriale est problématique sur le plan écologique. Dans le cas de la structure d'âge des forêts, on évalue le degré d'altération par rapport à l'abondance actuelle des stades vieux et de régénération.

**Stade de régénération** : Stade de développement d'un peuplement dont l'âge est inférieur à 10, 15 ou 20 ans selon le domaine bioclimatique.

L'abondance de peuplements au stade de régénération dans un territoire est un indicateur de perturbation récente. Dans les conditions naturelles, cette abondance est déterminée par l'occurrence de perturbations naturelles comme le feu, les épidémies d'insectes et les chablis graves. En forêt aménagée, le taux de coupes totales (Ex. : coupe avec protection de la régénération et des sols [CPRS]) est un élément déterminant pour l'abondance des peuplements à ce stade de développement. Du point de vue de la diversité biologique, le stade de régénération est généralement associé à des espèces pionnières.

**Stade vieux** : Stade de développement d'un peuplement dont l'âge est supérieur à 80 ou 100 ans selon le domaine bioclimatique.

Un peuplement atteint le stade vieux lorsqu'il commence à acquérir certaines caractéristiques comme une structure verticale diversifiée, la présence d'arbres vivants de forte dimension et de bois mort de forte dimension à divers degrés de décomposition. On présume que le peuplement commencera à présenter ces caractéristiques après un certain délai suivant une perturbation grave.

**Structure d'âge** : Proportion relative des peuplements forestiers appartenant à différentes classes d'âge, mesurée sur un territoire relativement vaste (centaines ou milliers de kilomètres carrés).

Pour les fins de calcul de l'atteinte des cibles une **coupe partielle** est définie comme étant une coupe forestière qui prélève moins de 50 % de la surface terrière d'un peuplement.

<b>Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs</b> <b>Québec</b> 	<b>Fiche VOIC Structure d'âge</b>	Date d'approbation du VOIC :	11 juillet 2013
		Personne ou instance décisionnelle	Directeur général régional

### Portrait initial de l'indicateur

La détermination du degré d'altération de chaque unité territoriale correspond au résultat R4 du *Manuel de planification 2013-2108* (activité 2.2).

UA	Forêt en régénération	Vieilles forêts		
		UTA vertes	UTA jaunes	UTA rouges
71-51	toutes les UTA sont vertes	2,4,5,6,7	1,3	aucune
71-52	toutes les UTA sont vertes	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11, 16	12,14	13,15
72-51	toutes les UTA sont vertes	2,3,4	1	aucune
73-51	toutes les UTA sont vertes	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10	1,12	aucune
73-52	toutes les UTA sont vertes	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10	aucune	aucune
74-51	toutes les UTA sont vertes	1,2,4,14,15,16,17,18,19, ,20,22,23,24,25,26,27,2 8,29,30,31,32,33,34,35	3,5,6,7,8,9,10,11,12,13, 21	aucune

### Activités significatives

Moyens	Responsable	Échéancier
Intégration par les aménagistes des UG dans les PAFI-O	Aménagistes des UG	En continu
Transmission de nos cibles de structure d'âge au BFEC pour intégration dans les calculs de possibilité forestière	DEX-DOI	Automne 2015
Mise à jour du bilan - Enjeu structure d'âge	Biologiste des UG et coordonnatrice aménagement écosystémique	2017-2018

### Référence

--

### Préparée par (professionnel responsable)

Paméla Garcia Cournoyer

### Approbation

Initiale	Révision
Pierre Ménard	11 juillet 2013
	22 juin 2015